



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 septembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 septembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la lettre datée du 16 août 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation (S/2016/719) dans laquelle il demande la distribution de la lettre d'une entité impliquée dans des crimes et des violences en territoire syrien, j'appelle votre attention sur ce qui suit :

En accusant la République islamique d'Iran de soutenir l'utilisation d'armes chimiques et autres armes interdites, cette entité et ses partisans entendent induire les Membres de l'Organisation des Nations Unies en erreur de manière insidieuse. Étant la dernière victime de l'utilisation massive d'armes chimiques par le régime de Saddam Hussein, auteur de ces crimes odieux avec l'aide et le soutien de nombreuses parties, dont certains pays de la région, et comptant parmi les États parties à la Convention sur les armes chimiques, il est évident que l'Iran a toujours condamné l'emploi de ces armes par qui que ce soit et où que ce soit, et a systématiquement fait part de son objection à une telle utilisation.

Le fait même qu'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies véhicule de la propagande infondée à l'encontre d'un autre État Membre dans un document de l'Organisation et en demande la distribution est contraire aux buts et principes premiers de notre organisation, à savoir développer entre les nations des relations amicales et régler les différends par des moyens pacifiques.

Cela constitue également un détournement d'une pratique établie au sein du système des Nations Unies à des fins de calomnie et de déformation des faits qui ne peut servir que des intérêts politiques à courte vue et des ambitions personnelles étriquées. Ce geste, contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ne fait qu'exacerber les tensions au lieu de les apaiser.

En tant que membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et étant victime de celles-ci, la République islamique d'Iran a toujours mis en garde contre l'emploi de ces armes inhumaines, en particulier par des terroristes, au vu de la sauvagerie et de la barbarie des crimes perpétrés par les groupes extrémistes contre les peuples iraquien et syrien ainsi que leurs partisans. Il est impératif que l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies adoptent une stratégie responsable et concrète, de manière à lutter contre les dangers qui menacent la paix et la sécurité dans notre région.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) Gholamali **Khoshroo**
